

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 9 mars 2021

Délibération 2021_03_10



Objet : Approbation du compte administratif 2020

Le neuf mars deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Orvault, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du deux mars deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 13 (24 voix)

Annabelle GARAND (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Daniel GUILLÉ (1 voix), Philippe ROUSSEAU (1 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Jean-Claude LEMASSON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jean-Marc JOUNIER (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean CHARRIER (1 voix).

Absents représentés : 7 (10 voix)

Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Daniel GUILLÉ, Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST, Jean-Yves HENRY (2 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON, Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL, Claire TRAMIER (3 voix) donne pouvoir à Freddy HERVOCHON, Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à Jacques PRIMITIF, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU.

Assistaient également :

Maud DANET, Caroline ROHART, Virginie RICORDEL

Nombre de votants : 20 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 34 voix.

Secrétaire de séance : Saïd EL MAMOUNI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le changement de Président du SYLOA le 12 octobre 2020 permet au nouveau Président, M. GUITTON de présider l'examen du compte administratif 2020. Il peut également prendre part au vote.

Le comité syndical examine le compte administratif 2020, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	489 832,42€
Recettes :	459 498,24€
Déficit :	30 334,18€

Section d'investissement

Dépenses :	0€
Recettes :	8 036,34€
Excédent :	8 036,34€

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Approuve** le compte administratif 2020.

Fait à Orvault, le 9 mars 2021

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON